

Saison 2025 – 2026

Commission Organisation des Compétitions
36 rue Emeriau - BL5/Boîte 37 – 75015 Paris

5875000.coc@ffhandball.net

Tel : 01 45 78 87 81



Compte rendu de la commission Sportive

PV n°7

Réunion du 29/04/2026.

Présent(e)s : Théo Bréant, Jeremy Gourinel, Lydia Mourad, Quentin Saintot, Mathilde Varoquier

Excusé(e)s : Denis Chauveau, François Chaudun,

Invité(e)s : Valérie Jacob

COUPE DE PARIS

Pénalité Sportive & Financière | Doublage de joueur(s) | RG FFHB 95.1

01/04/2026	CDP +16M	CSM Finances 3	Paris SC 1	Paris SC 1
------------	----------	----------------	------------	-------------------

*Annule et remplace la décision du PV COC n°6

Theo Breant
Président de la COC 75¹



¹ Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.